

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**C A N A D A  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DUPLESSIS**

**VILLE DE FERMONT**

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le lundi 9 août 2021, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire  
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Danny BOUCHARD,  
Madame Cindy VIGNOLA,  
Monsieur Marco OUELLET,  
Monsieur Daniel BERGERON.

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Bernard DUPONT,  
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Claude GAGNÉ, directeur général, sont aussi présents.

**ORDRE DU JOUR**

1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2.- Résolution – adoption du procès-verbal;

3.- Résolution – adoption des comptes à payer;

4.- Résolution pour accepter l'offre de service de la firme CIMA+ pour une assistance technique dans le dossier du parc industriel de la Ville de Fermont;

5.- Résolution pour accorder une aide financière pour les fournitures (papeterie/bricolage) du CPE Le Mur-Mûr;

6.- Résolution pour le report du dépôt du rôle d'évaluation foncière 2022-2023-2024;

7.- Résolution pour autoriser l'achat du lot 5 966 342;

8.- Résolution pour accepter l'entente d'adhésion de la Ville de Fermont au Programme des avantages IRIS;

9.- Résolution accepter la démission de Monsieur Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité incendie;

10.- Résolution pour désigner un directeur par intérim suite à la démission de Monsieur Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité incendie;

11.- Résolution pour créer un comité de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie et désigner ses membres;

12.- Résolution pour mandater un consultant externe pour la dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

- 13.- Résolution pour octroyer un contrat à Construction et expertise PG pour le contrôle de la qualité de l'enrobé bitumineux du projet des jeux d'eau;
- 14.- Résolution pour autoriser le paiement pour les travaux de réfection de la rue du Parc – Décompte numéro 1;
- 15.- Résolution pour adopter le règlement numéro 471 amendant le règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics de façon à modifier l'article 8;

PÉRIODE DE QUESTIONS

- 16.- Résolution – fermeture de la séance.

**R21-08-01**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

**R21-08-02**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2021 et de celui de la séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2021 et qu'ils en dispensent la lecture;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

**R21-08-03**

**RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 31 juillet 2021, au montant de **1 348 784,25 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

**NUMÉRO 08-21**

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes C-19, art. 481 a*).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶	<u>1 348 784,25 \$</u>	
<b>Paiements internet : 3507 à 3528</b>		<b>360 268,90 \$</b>
<b>Paiements par chèque : 25646 à 25748</b>		<b>410 311,81 \$</b>
<b>Paiements par Transphère : S10374 à S10419</b>		<b><u>166 970,45 \$</u></b>
<b>Chèques de moins de 1 000 \$</b>	<b>22 990,45 \$</b>	
<b>Chèques de plus de 1 000 \$</b>	<b>914 560,71 \$</b>	
		<b>937 551,16 \$</b>
<b>Dépôts de paies # 27 à 30</b>		<b><u>411 233,09 \$</u></b>
<b>GRAND TOTAL</b>		<b><u>1 348 784,25 \$</u></b>

---

Sandra Gagnon, trésorière

**R21-08-04**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME CIMA+ POUR UNE ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOSSIER DU PARC INDUSTRIEL DE LA VILLE DE FERMONT**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Maxime Leblanc et de Madame Myriam Hotte de la firme CIMA+ concernant une proposition de services professionnels en vue d'une assistance technique pour la Ville de Fermont dans le dossier du parc industriel de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une assistance technique dans le dossier du développement du parc industriel afin d'évaluer toutes les possibilités pour l'aménagement de nouveaux terrains commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour des terrains commerciaux est grandissante;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme CIMA+ INC. pour une assistance technique dans le dossier du parc industriel au coût de 80 \$ / heure à 116,55 \$ / heure selon la ressource affectée au mandat. Les dépenses définies remboursables seront facturables au prix coûtant, plus une majoration de 5 % pour frais d'administration pour un montant n'excédant pas 21 000 \$, taxes en sus;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R21-08-05**

**RÉSOLUTION POUR ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES FOURNITURES (PAPETERIE / BRICOLAGE) DU CPE LE MUR-MÛR**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre de la petite enfance (CPE) le Mur-Mûr de Fermont pour l'achat de fournitures scolaires, d'arts plastiques et de papeterie;

CONSIDÉRANT que cette demande d'aide concerne des achats annuels au montant de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le CPE est un service essentiel à toute la population de Fermont et contribue directement au bien-être et au développement des enfants du CPE;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent d'accorder une aide financière de 5 000 \$ pour l'achat de fournitures scolaires, d'arts plastiques et de papeterie pour la période 2021-2022;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au surplus non affecté de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

**R21-08-06**

**RÉSOLUTION POUR LE REPORT DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2022-2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE, conformément à l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil municipal avise le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, du report au plus tard au 31 octobre 2021, de la date limite pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation de la Ville de Fermont suite à la requête soumise par l'évaluateur municipal dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R21-08-07**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DU LOT 5 966 342**

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont souhaite acquérir un lot situé en zone industrielle sis au 53, rue du Camp, portant le numéro de cadastre 5 966 342 et le matricule 3251-08-6580;

CONSIDÉRANT que ledit lot comporte des arrérages de taxes et une évaluation foncière de 160 900 \$ au rôle triennal d'évaluation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le syndic représentant le propriétaire de l'immeuble accepte l'offre d'achat de la Ville de Fermont à un montant de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une telle transaction est autorisée par l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19;

CONSIDÉRANT que la Ville de Fermont dispose des crédits suffisants pour conclure la transaction immobilière mentionnée à la présente;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ACQUÉRIR l'immeuble portant le numéro civique 53, rue du Camp, de l'entreprise Construction Leclerc et Pelletier Inc. pour un montant de 100 000 \$ plus frais et honoraires;

DE MANDATER M<sup>e</sup> Mélanie Boulay, notaire, pour compléter la présente transaction immobilière et préparer l'acte de cession et les documents afférents;

D'AUTORISER ET MANDATER monsieur Martin St-Laurent, maire, et madame Marie Philippe Couture, greffière, ou monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont et à signer tous documents aux fins de la présente;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

**R21-08-08**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'ENTENTE D'ADHÉSION DE LA VILLE DE FERMONT AU PROGRAMME DES AVANTAGES IRIS**

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour les employés de la Ville que cette dernière adhère au programme des avantages Iris;

CONSIDÉRANT QU'aucuns frais ne sont rattachés à l'adhésion au programme pour la Ville et pour les employés;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

QUE les membres du Conseil acceptent l'entente d'adhésion de la Ville de Fermont au Programme des avantages IRIS;

QUE les membres du Conseil autorisent le directeur général, monsieur Claude Gagné, à signer ladite entente avec l'entreprise Iris.

ADOPTÉE

**R21-08-09**

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN ALLARD, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par le conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent la démission de Monsieur Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité incendie, à compter du 20 août 2021;

ET de remercier monsieur Jean-Sébastien Allard pour ses 15 années de service à la Ville de Fermont;

DE souhaiter bonne chance à monsieur Allard dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

**R21-08-10**

**RÉSOLUTION POUR NOMMER MONSIEUR YANN SHAW DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE PAR INTÉRIM SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN ALLARD, DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la démission de Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer l'intérim jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'une entente doit intervenir entre monsieur Shaw et la Ville de Fermont;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Yann SHAW soit nommé directeur du Service de sécurité incendie par intérim de la Ville de Fermont, le tout effectif à compter du 20 août 2021;

QUE monsieur Claude Gagné soit autorisé à agir pour et au nom de la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R21-08-11**

**RÉSOLUTION POUR CRÉER UN COMITÉ DE DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DÉSIGNER SES MEMBRES**

CONSIDÉRANT la démission de Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont doit procéder à l'embauche d'un nouveau directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE des personnes doivent être mandatées pour procéder à l'embauche;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE soit créé un comité de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie et que le Maire Martin St-Laurent, le directeur général Claude Gagné et un (ou une) conseiller(ère) soient nommés membres du comité.

ADOPTÉE

**R21-08-12**

**RÉSOLUTION POUR MANDATER UN CONSULTANT EXTERNE POUR LA DOTATION DU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la démission de Jean-Sébastien Allard, directeur du Service de sécurité de la Ville de Fermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont doit procéder à l'embauche d'un nouveau directeur du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont aura besoin d'appui afin de sélectionner le bon candidat pour occuper le poste;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service pour l'accompagnement dans le processus de dotation du poste de directeur du Service de sécurité incendie de MARYSE SHAFFER Consultation au montant de 5 775 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

**R21-08-13**

**RÉSOLUTION POUR OCTROYER UN CONTRAT À CONSTRUCTION ET EXPERTISE PG POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DU PROJET DES JEUX D'EAU**

CONSIDÉRANT QU'UN parc de jeux d'eau sera aménagé prochainement à Fermont;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de s'assurer de la conformité de la qualité des matériaux;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un contrat à Construction et expertise PG pour le contrôle de la qualité des matériaux du projet des jeux d'eau pour un montant n'excédant pas 15 000 \$ avant taxes;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

**R21-08-14**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU PARC - DÉCOMPTE NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont présentement en cours pour la réfection de la rue du Parc à Fermont;

CONSIDÉRANT QUE le paiement des décomptes progressifs est prévu au devis;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement au montant de 703 425,47 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Dexter Québec Inc. relatif à des travaux de réfection de la rue du Parc – Décompte numéro 1, tel que recommandé par monsieur Normand Villeneuve, ingénieur, datée du 5 juillet 2021 et approuvé par le directeur des Services techniques, monsieur Jean-Michel Meilleur;

DE POURVOIR au paiement de cette dépense en l'affectant au surplus libre;

ADOPTÉE

**R21-08-15**

**RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 471 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 RELATIF À LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 8**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le Conseiller Bernard DUPONT et que le projet de règlement a été déposé, à la séance ordinaire tenue le 14 juin 2021;

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 17 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le règlement numéro 471 amendant le règlement numéro 304 relatif à la paix et l'ordre dans les endroits publics de façon à modifier l'article 8;

ADOPTÉE

**R21-08-16**

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SURVEILLANCE – TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DES MONTS SEVERSON**

CONSIDÉRANT la résolution R21-07-11 du 13 juillet 2021 adjugeant un contrat d'aménagement des sentiers des monts Severson;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs d'adjuger un mandat de surveillance desdits travaux;

CONSIDÉRANT que ledit mandat était prévu au montage financier du projet et que cette dépense est admissible aux aides financières confirmées pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADJUGER un contrat de surveillance des travaux d'aménagement des sentiers des monts Severson à Monsieur Michel Michaud pour une enveloppe budgétaire n'excédant pas un montant de 13 500 \$, tel que spécifié au projet de contrat de services et honoraires;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

DE MANDATER Madame Marie-Pier Allard, directrice du Service des loisirs et de la culture, et Monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Ville de Fermont aux fins des présentes.

ADOPTÉE

**R21-08-17**

**RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 47.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE